

Conseil du 9^e arrondissement
Séance du 2 novembre 2015

Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement, relatif à la communication des avis de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement émis sur les permis de construire ;

Vu le Plan Climat Énergie de la Ville de Paris, adopté en novembre 2012, qui recommande de végétaliser l'espace public et les bâtiments afin que les plantes puissent humidifier et rafraîchir l'air grâce à l'évapotranspiration ;

Vu le plan biodiversité de la Ville de Paris, adopté en novembre 2011, dont l'action n°8 prévoit de renforcer le maillage vert sur le territoire parisien, avec notamment la création de nouveaux parcs et jardins ;

Vu l'article L2511-30 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le Maire d'arrondissement émet un avis sur toute autorisation d'utilisation du sol dans l'arrondissement délivrée par le maire de la commune et au nom de celle-ci en application des dispositions du code de l'urbanisme ;

Considérant que la Direction de l'Urbanisme saisit pour avis la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement sur les permis de construire ;

Considérant l'intérêt d'inciter les pétitionnaires à végétaliser leurs projets sous la forme de toitures ou de murs végétalisés, d'arbres en pleine-terre ou avec des jardinières ;

Considérant que la végétalisation des espaces privés contribue également à lutter contre le changement climatique et contre le phénomène des îlots de chaleur ;

Considérant que la communication des avis de la DEVE pourrait permettre aux Maires d'arrondissement d'enrichir leurs avis sur les permis de construire avec des recommandations sur le renforcement du végétal ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris demande à la Direction de l'Urbanisme de communiquer aux Maires d'arrondissement les avis de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement émis sur les permis de construire.